

**COMPTE RENDU DE SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 5 juin 2018 à 20h30**

**Convocation** : 27/04/2018

---

**Présents** : Hélène GALBEZ, Alain MORETTIN, Nicole PASCOLINI, Marie-Eve SAINT-PE, Laure THUILLARD

**Absents excusés** : Serge BRUNET, Alexis CAHUZAC, Isabelle DULOUT, Chantal GALZY

**Absents ayant donné procuration** : Serge BRUNET à Marie-Eve SAINT-PE

**Secrétaire de séance** : Marie-Eve SAINT-PE

---

**Ordre du jour** :

- 1) Intervention GABB32
  - 2) Lecture et approbation du compte rendu de la dernière séance
  - 3) DCM préemption parcelle
  - 4) décisions modificatives : subventions aux associations
  - 5) DCM renouvellement contrat CAE-CUI : contrats PEC
  - 6) DCM groupement de commande avec le Département : étude Fontaine Chaude
  - 7) DCM RGPD protection des données
  - 8) Questions diverses et informations générales
- 

**1) Intervention GABB 32**

Quelques habitants de la commune souhaitent développer un projet de petit marché hebdomadaire de 16 à 19h le vendredi soir, où pourraient se retrouver une diversité de producteurs locaux et biologiques. Des réunions de travail seront proposées à toutes personnes intéressées. Possibilité de thématiques découvertes sur un type de produits.

Un animateur grande culture et viticulture du GABB 32 présente l'association et quelques initiatives départementales. Il souligne que le département du gers est leader en agriculture biologique avec 15 % de parcelles bio au lieu de 5 % à l'échelle nationale ; 38 % sur la commune de Lavardens.

**2) Lecture et approbation du compte rendu de la dernière séance**

Après lecture, le compte rendu de la dernière séance du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

**3) DCM préemption parcelle**

Madame le maire propose au conseil municipal d'étendre la zone de préemption du château aux parcelles AD52, 53, 54 et 55, (voir tableau joint) dans la perspective d'une gestion du périmètre du patrimoine du château, de son entretien et de son développement de façon unifiée et cohérente. Le conseil municipal accepte la proposition de rattachement de ces parcelles à la zone du château définie par délibération du 16 janvier 2017 où s'applique le droit de préemption urbain sur le territoire de la commune. Les obligations de publications et notifications et de tenue de registre seront à respecter.

**4) Décisions modificatives : subventions aux associations**

Compte tenu des activités prévues en 2018 par les deux associations ASLL (association sports et loisirs lavardenaïse et RETROMOTION et afin de les soutenir dans leurs démarches, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter leur subvention, soit de 300 € pour l'ASLL et + 200 € pour RETROMOTION pour un total respectif de 800 et 1000 €. Une subvention de 100 € est également attribuée à l'association du petit patrimoine gascon, dont le président M. Cédric DAVANT est domicilié à Roquelaure, pour la restauration de l'église sainte-marie à Lavardens.

**5) DCM renouvellement contrat CAE-CUI : contrats PEC**

Suite à la modification de la législation sur les contrats aidés, et ceux des employés sur la commune prenant fin, Mme le maire propose au conseil municipal de faire un nouveau

contrat à durée déterminée de 12 mois aux deux employés en contrats aidés, sur le nouveau dispositif CAE PEC (contrat d'accompagnement dans l'emploi – parcours emplois compétences) pour une durée hebdomadaire de 24 heures avec un taux de prise en charge par l'État de 60 % sur 20 heures et 4 heures à charge de la commune.

Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité. Le nouveau contrat de M. Bourgade démarrera le 1<sup>er</sup> juillet 2018 ; celui de M. Morettin le 15 juillet 2018.

#### **6) DCM groupement de commande avec le Département : étude Fontaine Chaude**

Mme le maire informe le conseil qu'une réunion s'est tenue à l'initiative du Conseil départemental suite à l'effondrement du ruisseau de la Coulègne sur les communes de Lavardens et Cézan.

Une étude de prospection d'urgence (géophysique, sondages, etc.) est nécessaire ainsi que la poursuite de recherches pour limiter les conséquences des principes de précaution mis en place.

L'étude, d'un coût estimé de 65 000 € permettrait de sonder la zone pour comprendre le phénomène, les évolutions possibles, les conséquences et risques éventuels d'évolution.

Le Département du Gers, par solidarité avec les mairies, propose de créer un groupement de commande où seraient associés le Département, les communes de Cézan et Lavardens, et l'Agence de l'eau.

Le Département s'engage à prendre en charge 70 %, soit 45000 €, les communes sont sollicitées à hauteur de 7.5 % chacune (soit 5 000 € / commune maximum), l'Agence de l'eau 10 000 € soit 15%.

La communauté d'agglomération, la Région et l'État seront également sollicités. Si des subventions sont accordées, elles viendraient réduire la part des communes, du département et de Trigone.

Une étude plus globale de compréhension et d'amélioration des connaissances sur le phénomène et ses risques sanitaires éventuels devrait être menée en parallèle. Cette étude devra faire l'objet d'un financement spécifique.

Le conseil municipal accepte de s'engager financièrement à hauteur de 7,5 % sur l'étude de prospection d'urgence et de faire partie du groupement de commande pour un montant maximum de 5 000 €.

#### **7) DCM RGPD protection des données**

Madame le Maire informe le conseil municipal que les structures publiques doivent se mettre en conformité avec le Règlement Général européen de la Protection des Données (RGPD). C'est pourquoi il convient de désigner un Délégué à la Protection des Données qui aura pour mission principale de mettre la collectivité en conformité avec le RGPD.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la désignation d'un délégué à la protection des données (DPD) et autorise Madame la Maire à signer toutes pièces relatives à cette nomination.

#### **8) Questions diverses et informations générales**

**Inondations** : Suite aux inondations du mois de mai, la commune a fait une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

**Ecole** : Question de l'organisation des salles de classe à l'école de Lavardens à débattre en réunion RPI.

**Exposition** du musée des Abattoirs de Toulouse à Lavardens du 15 au 19 octobre. Un régisseur des Abattoirs viendra installer . Début de l'exposition le 20 octobre jusqu'au 4 novembre durant les vacances scolaires. L'exposition sera ouverte tout public et l'entrée gratuite. Du 5 novembre au 18 ou au 25 novembre, elle sera ouverte aux scolaires. Art'Nomad viendra durant cette période 4 jours pour rendre l'exposition itinérante du 15 au 18 novembre. Elle sera présente à l'école de Lavardens le 15 novembre. Le vernissage sera le vendredi 17 novembre à 18h00 en présence d'Art'Nomad.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.